

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 2014-388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 10 novembre 2014, le règlement numéro 2014-388 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac;

**Que** ce règlement a pour objet et conséquence conséquence d'ajouter les usages particuliers numéro 4111 (Commerces de détail de chaussures), 4112 (Commerces de détail de vêtements pour hommes), 4113 (Commerces de détail de vêtements pour femmes) et 4114 (Autres commerces de détail de vêtements) sont ajoutés dans la zone 117-RE, sous la rubrique « Autres usages permis ».

**Que** ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 27 octobre 2014;

**Que** ce règlement est en vigueur en date du 27 novembre 2014, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**Que** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

ADOPTÉ ET DONNÉ À PASPÉBIAC, CE 23 DÉCEMBRE 2014.

Paul Langlois  
Directeur général et greffier